

**OBJET : AFFECTATION DU  
RESULTAT DU BUDGET ANNEXE  
DU MOULIN NEUF 2025**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise  
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Jeudi 26 février 2026

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.</p>
---	--

Après avoir voté le compte financier unique du budget annexe Moulin Neuf, les affectations de résultats pour le budget 2025 sont les suivantes :

**CFU 2025 - BUDGET ANNEXE ZA DU MOULIN NEUF**

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	1 076 619.45 €	1 351 174.05 €	274 554.60 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 076 619.45 €	636 705.94 €	-439 913.51 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement 002	0.00 €	231 647.03 €	231 647.03 €
	Report en section d'investissement 001	318 352.97 €	0.00 €	-318 352.97 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS+REPORTS)</b>	<b>2 471 591.87 €</b>	<b>2 219 527.02 €</b>	-252 064.85 €
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	0.00 €
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	1 076 619.45 €	1 582 821.08 €	506 201.63 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 394 972.42 €	636 705.94 €	-758 266.48 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 471 591.87 €</b>	<b>2 219 527.02 €</b>	-252 064.85 €
	<b>EXCEDENT</b>		<b>-252 064.85 €</b>	

**AFFECTATION DES RESULTATS**

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE ZAE DU MOULIN NEUF			
	REPORT RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES
<b>INVESTISSEMENT</b>	-318 352.97 €	-439 913.51 €	DEPENSES	0.00 €	0.00 €	-758 266.48 €
			RECETTES	0.00 €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	231 647.03 €	274 554.60 €				506 201.63 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**Résultats repris sur le budget 2026**

1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	506 201.63 €
001-Dépense investissement	Reprise résultat d'investissement	758 266.48 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	0.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2026		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	506 201.63 €
001- Dépense investissement	Reprise résultat d'investissement	758 266.48 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	0.00 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,  
Anne LENFANT.

